Nations Unies S/2011/160



Conseil de sécurité

Distr. générale 20 mars 2011 Français

Original: anglais/arabe

Lettre datée du 19 mars 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire du Comité populaire général des liaisons extérieures et de la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne

Se référant à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité qui prévoit un cessez-le feu immédiat, les autorités libyennes réaffirment leur adhésion à un cessez-le feu immédiat conformément à la déclaration faite, le 18 mars 2011 par le Secrétaire du Comité populaire général des liaisons extérieures et de la coopération internationale, M. Moussa Mohamed Koussa.

La Libye, qui ne demande qu'à appliquer un cessez-le feu, est tout à fait prête à ce que les observateurs internationaux soient déployés pour le superviser.

Le Secrétaire du Comité populaire général des liaisons extérieures et de la coopération internationale (Signé) Moussa Mohamed Koussa



